

## Procès-verbal

### Séance du 3 Mars 2022

L'an 2022 et le 3 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de l'Aquarelle sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Eric, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène, Mme CHAUVIN Vanessa

**Excusé** ayant donné procuration : M. MEIGRET Julien à Mme BOULAIN Anne

**Excusée** : Mme DUFROU Virginie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17

**Date de la convocation** : 26/02/2022

**Date d'affichage** : 26/02/2022

**A été nommé secrétaire** : Mme ROBIN Elisabeth

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au Conseil Municipal, de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Madame LEFEUVRE.

Le Maire ouvre la séance après s'être assuré que les membres du Conseil Municipal ont bien reçu leur convocation en temps utile.

---

#### **ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Avis sur le projet de construction de l'usine des eaux de Laval-Agglomération
- Convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière départementale
- Questions diverses.

#### **Délibération supplémentaire** :

- Désignation du lieu de réunion de conseil municipal

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente :**

**Monsieur le Maire :** Concernant ce procès-verbal de la séance du 3 février 2022, est-ce qu'il y a des remarques, questions, des observations ?

**Monsieur Morvan :** Non simplement dire que je vais m'abstenir sur ce vote, quelques inexactitudes une nouvelle fois, j'ai envie de dire dans le PV

**Monsieur le Maire :** D'accord mais vous ne voulez pas nous faire part

**Monsieur Morvan :** On ne va pas rééditer non mais voilà, il y a de nouveau quelques inexactitudes dans les retranscriptions, des propos donc je m'abstiendrai.

**Monsieur le maire :** D'accord

**Monsieur Morin :** J'aurai également une remarque Je vais aller plus loin. Par principe je m'abstiendrai sur les prochains procès-verbaux, vu le nombre de fois où on a fait des remarques y compris la dernière fois où les remarques, il me semble, elles étaient suffisamment graves pour justifier au moins un report du vote de ce PV. Donc moi, par principe minimum, c'est l'abstention.

**Monsieur le Maire :** D'accord, vous avez dû remarquer quand même Messieurs que nous avons retranscrit les remarques que vous avez émises lors de la discussion sur ce procès-verbal. Après, peut-être que ça ne vous convient pas. Et d'autre part, l'abstention de principe est assez étrange mais c'est votre droit Monsieur.

**Monsieur Morin :** Écoutez, il y a d'autres choses étranges qui se sont passées dans cette assemblée.

**Monsieur le Maire :** Vous avez parlé Monsieur Morin, j'en profite puisque vous prenez la parole, vous parlez de faux en écriture. Vous savez quand même que le faux en écriture, c'est 15000 € d'amende et 3 ans d'emprisonnement.

**Monsieur Morin :** Tout à fait

**Monsieur le Maire :** Je vous laisse maître de vos propos.

**Monsieur Morin :** Faites donc, vous m'avez proposé au dernier conseil de vous attaquer au tribunal. Si vous pensez que c'est une dénonciation calomnieuse Je vous encourage

**Monsieur le Maire :** C'est dommage que vous ne fassiez pas puisque si j'ai fait un faux en écriture, un faux en écriture, c'est quand même grave.

**Monsieur Morin :** Certes et je note que l'ensemble du conseil municipal a adopté ce procès-verbal malgré les preuves indéniables que nous avons apportées à cette assemblée.

**Monsieur le Maire :** Très bien

**Monsieur Morin :** Si vous pensez que je vous ai attaqué.

**Monsieur le Maire :** Non non

**Monsieur Morin :** N'hésitez pas également, ça me fera plaisir

**Monsieur le Maire :** Non non, je n'ai pas de temps à perdre. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je mets à l'approbation. Ne prennent pas part à l'approbation : Julien Meigret, Paul Brunet, Éric Gambert, Rachel Merry-Beaugrand et Marlène Rousseau.

Le procès-verbal du 3 février 2022 est adopté à la majorité.

Adopté à la majorité, 3 abstentions : Madame DAZIN, Messieurs MORVAN et MORIN.

## 2022-07 – PROJET DE CONSTRUCTION DE L'USINE DES EAUX DE LAVAL-AGGLOMERATION A CHANGE ET DES CONDUITES DE TRANSFERT D'EAU ASSOCIEES SUR LES COMMUNES DE CHANGE, LAVAL ET SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE

Monsieur le Maire expose le rapport suivant,

Le dossier présentant le projet de construction de l'usine des eaux de Laval-Agglomération au lieu-dit « La Biochère » à Changé, et des conduites de transfert d'eau associées sur les communes de Changé, Laval et Saint-Jean-sur-Mayenne a fait l'objet d'une enquête publique du 24 janvier 2022 au mercredi 23 février 2022.

Conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement, le dossier présentant le projet comprenant une étude d'impact est transmis pour avis aux collectivités concernées.

Le Conseil Municipal de Saint-Jean-sur-Mayenne est appelé à donner un avis sur le projet jusqu'à 15 jours après la fin de l'enquête.

Le dossier de l'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État en Mayenne :

<https://www.mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-et-biodiversite/Enquetes-publiques-hors-ICPE-Commissaires-enqueteurs/Divers/Autorisation-environnementale-Construction-usine-eau-potable-Change>

Proposition d'avis :

Avis favorable à la majorité avec remarque :

Comment justifier sur le plan technique, économique et financier la mise hors service de l'usine des eaux de Saint-Jean-sur-Mayenne avec pour conséquence la pose de la canalisation d'eau traitée de la nouvelle usine à La Boussardière.

Avis favorable à la majorité, 3 abstentions : Madame ROBIN, Messieurs CHESNEL et MORIN

---

Le point pour lequel essentiellement nous sommes réunis ce soir, le projet de construction de l'usine des eaux de Laval-agglomération à Changé et des conduites de transfert d'eau associées sur les communes Changé, Laval et St Jean sur Mayenne. Donc vous avez tous eu accès aux documents, je proposerai un avis favorable avec remarque : Comment justifier sur le plan technique économique et financier la mise en service de l'usine des eaux de Saint-Jean-sur-Mayenne avec comme conséquence la pose de la canalisation d'eaux traitées de la nouvelle usine à la Boussardière.

Voilà ce que je vous propose. Est-ce qu'il y a des remarques ?

**Monsieur Paul Brunet** : moi, quand on dit par rapport à notre usine, quand on lit le rapport, ça veut dire que l'interconnexion, je n'ai pas bien compris. Elle va être mise en arrêt total après la mise en service de la nouvelle ?

**Monsieur le Maire**: oui

**Monsieur Paul Brunet**: Donc elle servira plus du tout après ? Ce n'est pas explicite. On a l'impression qu'elle nous servira après pour injecter l'eau.

**Monsieur le Maire** oui, l'usine de traitement en elle-même ne fait plus de traitement d'eau potable. Mais par contre sert de refoulement sur, par exemple : sur le château d'eau de la Cohue qui alimente toujours, pour ceux qui ne le savent pas, via la conduite qui a été posée, il y a 6,7 ans, la Baconnière, Saint-Ouen-des-Toits, Andouillé, Sacé via l'autre refoulement. Ça va rester, les pompes qui ont été installées il n'y a pas très longtemps. Ça fait 10 ans vont toujours servir. La problématique que j'ai posée lorsqu'en fait on a eu les plans et que ce chantier a démarré, je leur ai demandé de prévoir la déconstruction des bâtiments qui ne seraient plus utiles. Ça aujourd'hui, ce n'est pas encore très très clair. Les prochains comités de pilotage qui ont lieu en avril, et auquel évidemment je vais participer pour avoir plus d'informations. Je vous informe que lors de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a reçu une observation d'un ancien maire de Saint-Jean-sur-Mayenne qui était très pertinente, et que la phrase que j'ai écrite ressemble très fort à ce que lui,

avait écrit dans son observation. Et c'est vrai que quand, on est un ancien maire de Saint-Jean-sur-Mayenne et à la limite ancien président du syndicat d'eau, on peut légitimement se poser cette question puisque demain l'usine de Changé traitera quasiment l'eau pour tout Laval aggro. Certes, avec une capacité de le faire sauf que si demain il y a une pollution avant la prise d'eau de Changé. Ça veut dire qu'il n'y pas de possibilité de secours, de pouvoir pomper de l'eau ailleurs. Même si c'est dans l'étang de Changé enfin à côté de la Mayenne Donc on peut imaginer dans le pire des cas un accident d'un poids lourd transportant du fioul sur le pont d'autoroute qui tombe dans la Mayenne. C'est un scénario catastrophe mais qui pourrait arriver. J'avais tout de suite dit que je trouvais dommage de supprimer la prise d'eau à Saint-Jean-sur-Mayenne. et puis le traitement de l'eau, c'est le choix que fait aujourd'hui Laval aggro.

**Monsieur Morin:** J'aurais juste une remarque, je ne vais pas faire une querelle de clocher. Vous venez de dire que c'est le choix que fait aujourd'hui Laval aggro. Si je me souviens bien, c'est un choix qui a été fait par Laval aggro il y a déjà un certain temps. Ce n'est pas la mandature actuelle qui fait ce choix-là.

**Monsieur le Maire :** Ce n'est pas la mandature actuelle qui a fait ce choix-là, c'est l'ancienne mandature.

**Monsieur Morin:** Et d'autre part vous évoquez l'accident technologique la pollution, etc. On est bien d'accord que la remarque que vous faites ne concerne finalement que Saint-Jean parce que de toute façon si pollution il y avait, l'usine actuelle de Saint-Jean ne serait pas en mesure d'alimenter le reste de Laval aggro.

**Monsieur le Maire:** Alors Saint-Jean et les 7 communes que l'on alimentait aujourd'hui, on pourrait aussi alimenter Louverné. On pourrait alimenter que quelques communes mais aujourd'hui évidemment on ne pourrait pas alimenter Laval, etc.

**Monsieur Morin:** Par rapport à l'avis que vous proposez au vote, c'était juste une précision, vous parlez de sur le plan technique, économique et financier. Quelle différence vous faites entre le plan économique et le plan financier ?

**Monsieur le Maire :** Le plan financier, notamment pour ce qui nous a été présenté comme nous permettant de faire baisser à terme le prix de l'eau à Saint-Jean-sur-Mayenne, et ça je vous parle du moment où Laval aggro a pris la compétence de l'eau et assainissement. Au départ quand cette usine a été prévue dans les plans de rapprochement des tarifs entre la ville de Laval, notamment, qui étaient les plus bas et Saint-Jean-sur-Mayenne les tarifs les plus hauts. On avait une usine qui était estimée, dans ce lissage des tarifs, on avait une usine qui était estimée à 21, 22 millions d'euros. Aujourd'hui, l'usine a priori, les derniers chiffres qu'on a, ce n'est pas loin de 30 millions d'euros. Donc évidemment, on nous a dit qu'il était impossible que ce lissage des prix est lieu. C'est-à-dire que nous, on va continuer avoir à un prix de l'eau très élevé, le plus élevé quasiment de l'agglo et que la ville de Laval va malgré tout avoir un prix qui va augmenter, mais nous, on ne baissera pas. Ce qui nous a été vendu, je vous le rappelle lors du transfert en 2014-2017 et économiquement parlant certes, la nouvelle usine va traiter, c'est plutôt la technique, va traiter plus finement. Ils parlaient de traiter tout ce qui est métaux, résidus de médicaments. On arrive dans des process que nous, on n'a pas à l'usine de Saint-Jean-sur-Mayenne. Et puis, la partie économique, refaire une conduite supplémentaire, défoncer le halage, c'est la question vous aviez posé la dernière fois, passer sous le pont de Mayenne, sur le pont de Mayenne pour rejoindre après le halage de l'autre côté du pont de Saint-Jean. J'ai des doutes sur cette partie-là et notamment économiquement, aussi, je vous l'ai dit tout à l'heure, sur la déconstruction future de l'usine qui n'apparaît pas, qui n'apparaît pas dans les schémas, voilà pourquoi je pense que cet avis, c'est celui qu'on propose. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je vous propose de me dire qui est contre cet avis motivé qui s'abstient : Elisabeth Robin, Frédéric Morin, Jean Fabien Chesnel.  
Cet avis est approuvé

## 2022-08 – CONVENTION ANNUELLE POUR LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION DE LA FOURRIÈRE DÉPARTEMENTALE DE LA MAYENNE

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Conformément à l'article L.211-24 du code rural et de pêche maritime, chaque commune doit disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et des chats trouvés errants ou en divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de cette dernière.

La gestion et l'organisation de la Fourrière Départementale, sise à Laval, ont été confiées par délégation de service public, à la Société Protectrice des Animaux.

Le montant de la contribution annuelle est de 0.37€ par habitant soit **629.00€**

Monsieur le Maire propose d'accepter la convention proposée par la fourrière Départementale de la Mayenne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**ACCEPTE**

la convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la Fourrière Départementale

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

A l'unanimité

---

**Monsieur le Maire** : Nous avons la convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière départementale de la Mayenne. Cette année nous avons une contribution qui est portée à 37 centimes par habitant, soit un montant de 629 € à la charge de la commune. Ça nous permet quand on a un animal divaguant sur notre territoire, sauf dimanche et jours fériés, parce que ces jours-là, mais souvent c'est le maire qui est appelé souvent par les gendarmes, souvent ce qu'on fait, on va directement chez le vétérinaire le plus proche donc Andouillé et qui quelquefois nous lit la puce, quand le chien est « pucé », et qui permet de pouvoir contacter le propriétaire. Et autrement, quand c'est en jour ouvré, on peut emmener l'animal à la fourrière départementale qui est en délégation, sise à la SPA.

Est-ce que vous avez des questions par rapport à ce sujet ?

## 2022-09 – DESIGNATION DU LIEU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Par délibération n°2020-33 du 17 septembre 2020 et délibération n°2021-52 du 27 octobre 2021, le conseil municipal avait désigné comme lieu de réunion du conseil municipal la salle de l'Aquarelle. Le déplacement dans une autre salle que la Mairie s'appliquait pour la mise en place des mesures de prévention sanitaire comme une circonstance exceptionnelle dans le contexte de l'épidémie du Covid-19.

Considérant que toutes les conditions sont réunies pour que la réunion du conseil municipal se tienne à la Mairie à compter du 31 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,

**DÉCIDE**

de fixer le lieu de réunion du conseil municipal à la Mairie.

Adopté à la majorité, 17 pour, 1 contre : Monsieur CHESNEL

---

## **DÉCISIONS DU MAIRE**

Entre le 3 février et le 3 mars 2022

L'exécutif local se doit de vous tenir informés des décisions adoptées ainsi, vous trouverez ci-dessous les décisions du maire :

### **DÉCISION D2022-02**

Acquisition de matériel informatique pour le Centre de loisirs « La Capucine », fourniture de matériel par la société INMAC WSTORE, pour un montant de 2178.02 € T.T.C.

---

Affectation des propriétés communales: néant

Tarifs : néant

Emprunts : néant

Marchés publics : néant

Louage de choses : néant

Contrats d'assurance : néant

Régies comptables : néant

Acceptation de dons et legs : néant

Aliénation de biens mobiliers : néant

Rémunérations et règlement des frais et honoraires : néant

Création de classes dans les établissements d'enseignement : néant

Reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme : néant

### **Droit de préemption urbain:**

<b>Date de la demande</b>	<b>Référence cadastrale</b>	<b>Montant</b>	<b>Décision</b>
31/01/2022	AB 85, AB 88	117 200 €	renonciation
02/02/2022	AC 115	240 000 €	renonciation
10/02/2022	AB 201	52 020 €	renonciation
14/02/2022	A 1995	50 760 €	renonciation

Ester en justice : néant

Règlement des accidents avec véhicules municipaux : néant

Lignes de trésorerie : néant

Renouvellement adhésion aux associations : néant

Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme : néant

Délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières : néant

## **Informations du Maire :**

- **Remplacement des garde-corps de l'ouvrage sur l'Ernée**

L'intervention se fera en circulation alternée par feux tricolores sur la RD 162 du 07 au 10 mars 2022.

- **Laval-Agglomération**

Suite à la démission de Madame Valérie Bougeant du conseil municipal, suppléante de Monsieur Olivier Barré au conseil communautaire de Laval Agglomération, nous confirmons que Monsieur Thierry Gobbe devient le suppléant de Monsieur Barré selon dispositions des articles L273-9 et L273-10 du code électoral.

- **UKRAINE**

Lecture du message électronique de Monsieur le Préfet concernant la situation en UKRAINE et le recensement par la préfecture des propositions d'accueil.

- **Boucles de La Mayenne**

Les "Boucles de la Mayenne" traverseront la commune de Saint-Jean-sur-Mayenne à l'occasion de la première étape le jeudi de l'Ascension, le 26 mai 2022. Recherche de signaleurs bénévoles pour l'organisation de ce passage.

- **Élections 2022**

Élection présidentielle les dimanches  
10 et 24 avril 2022

- **Dates des réunions**

Commission Finances : Mardi 8 mars 2022

Commission Travaux – Urbanisme : Mercredi 9 mars 2022

Commission Environnement – Cadre de vie – Communication : Jeudi 10 mars 2022

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 31 mars 2022.

## Questions - Conseil Municipal du 03/03/2022

### Questions de Monsieur MORVAN :

- 1) La suppression d'un poste d'adjoint au maire génère une économie sur le budget. Nous avons formulé une proposition quant à l'utilisation de cette somme. Monsieur le maire, comment comptez-vous affecter ce crédit au budget 2022 ?

#### Réponse :

**Monsieur le Maire :** Et bien comme vous n'êtes pas sans le savoir Monsieur Morvan nous avons une commission,

**Monsieur Morvan :** Avant la réunion de ce soir,

**Monsieur le Maire :** Une commission de finances le 8 nous en discuterons à ce moment-là.

**Monsieur Morvan :** Vous avez déjà des perspectives sur l'utilisation de cette somme ou pas.

**Monsieur le Maire :** Je vous expliquerai Monsieur Morvan comment fonctionne le budget. Ça vous fait rire, comment fonctionne le budget mais on en discutera.

**Monsieur Morvan :** Vous m'expliquerez quoi ?

**Monsieur le Maire :** Je vous expliquerai que si vous voulez; j'ai lu de nombreuses échanges sur 8000, 9000, 10000, peut-être ça, j'ai lu aussi qu'un de vos supporter, très intelligent, mettait des commentaires sur Facebook très douteux, sur notamment, si on faisait une Bourdouleix à Saint-Jean-sur-Mayenne. Vous connaissez tous Monsieur Bourdouleix Je vous laisse aussi maître de ce que vous laissez paraître sur vos sites

**Madame Rousseau :** C'est quoi le rapport

**Monsieur Morvan :** Bien non non non

**Monsieur le Maire :** Mais je réponds à Monsieur Morvan : il y a rien de caché .On ne cache pas des sommes du budget, on cache rien.

**Monsieur Morvan :** Non mais ce n'est pas ça.

**Monsieur le Maire :** Non mais je vous réponds si ça vous inquiète à ce point-là ces 8000 € Je vous rassure, on les mettra pas dans notre poche.

**Monsieur Morvan :** Ma question n'est pas du tout empreinte d'une inquiétude ou quoi que ce soit. Vous faites fausse route ma question c'est tout simplement qu'il y a une économie qui est générée par cette démission et par la révision des indemnités comme on l'a voté au dernier conseil municipal comment comptez-vous utiliser cette économie ?

**Monsieur le Maire :** Je pense que vous n'avez pas écouté jusqu'au bout ma réponse Peut-être qu'elle n'est pas retranscrite dans le procès-verbal. C'est ça le problème

**Monsieur Morvan:** Votre cynisme Monsieur le Maire ne vous sert pas et ne sert surtout pas la commune

**Monsieur le Maire :** Laissez-moi répondre

**Monsieur Morvan :** Répondez à la question

**Monsieur le Maire :** Laissez-moi répondre

**Monsieur Morvan :** Répondez à la question et ne digresser pas à chaque fois

**Monsieur le Maire :** Je réponds : J'ai dit que l'économie était jusqu'à aujourd'hui mais que peut-être que après-demain, en fonction des besoins, il y aurait peut-être un changement. Donc ça veut dire qu'en fonction des besoins, cette somme pourrait être réaffectée, je pense que je l'ai dit. Mais si vous n'avez pas compris ça et je ne suis pas cynique du tout.

**Monsieur Morvan :** Donc c'est votre réponse à la question, votre non réponse.

**Monsieur le Maire:** Je vous ai dit qu'on en parlera, vous me reprochez à chaque conseil que vous votez contre dès qu'on parle de choses du budget parce que vous n'assistez pas à la commission Finances. Là, on fait une commission finances, je vous dis qu'on en parlera à ce moment-là et vous me dites ça ne va pas non plus.

**Monsieur Morvan** : Non, non, on ne va pas s'échapper sur la Commission Finances qui devait avoir lieu avant le conseil Municipal de ce soir d'ailleurs

**Monsieur le Maire** : Ah non jamais

**Monsieur Morvan**: Vous l'avez dit au dernier conseil

**Monsieur le Maire**: On ne pouvait pas le 3 et le Conseil Municipal le 3. Et ce n'est pas parce qu'on fait soi-disant une économie sur un endroit qu'il faut forcément dépenser cet argent autre part. Ce n'est pas parce qu'il y a 8000 € d'économisé sur ce budget-là que c'est 8000 € vont être affecté forcément sur une autre ligne

**Madame Rousseau** : C'est ce qu'on vous demande là.

**Monsieur Morvan** : Mécaniquement Monsieur le Maire, un budget communal doit être équilibré

**Monsieur le Maire** : Ça, ne vous inquiétez pas, il sera équilibré

**Monsieur Morvan** : Si on a 8000€ puisque c'est ce que vous estimez voir 8500 pour cette année. Mais on n'est pas à 500 € on va partir sur 8000, s'il y a 8000 de moins en dépenses il y a pas 8000 de moins en recettes. Il y aura 8000 qui seront affectés à un autre poste, donc moi, ce que je vous demande : est-ce que vous avez des perspectives sur l'affectation de ces 8000 € au 3 mars sachant que le budget va être voté le 31 mars.

**Monsieur le Maire** : Non Monsieur Morvan, le budget c'est global. C'est 1466000€ je crois qu'on a déjà imaginé.

**Monsieur Morvan** : Et 8000 € Bon an mal an 0,5 %, ce n'est pas anodin non plus.

**Monsieur le Maire** : Sur 1466000, 8000 €

**Monsieur Morvan**: Allez-y c'est...

**Monsieur le Maire** : Ce n'est pas négligeable mais ce n'est pas ça qui va modifier le budget

**Monsieur Morvan** : Je retiens cette réponse 8000 euros ce n'est pas ça qui va modifier le budget

**Monsieur le Maire** : Non, je vous rappelle quand même le but je ne voulais pas en parler ce soir mais vous me forcer à le faire c'est quand même d'avoir plus de recettes que dépenses en fonctionnement et que l'excédent de fonctionnement et vous le savez très bien vous connaissez ça par cœur, sert à financer l'investissement.

**Monsieur Morvan**: Donc ces 8000 € peuvent servir en investissement.

**Madame Robin** : Tout est possible mais on verra ça en commission finances. Ça ne va pas se décider ce soir

**Monsieur Morvan** : Non, non, non justement, je demande si...

**Madame Robin** : il y a toujours des perspectives qui peuvent être d'envisagées mais après laquelle ? Ça se décide en commission et après ça se vote en conseil municipal on est bien d'accord.

**Monsieur le Maire** : Vous voulez que je vous dise quoi ?

**Monsieur Morvan** on a fait une proposition si vous avez aussi une idée de votre côté de l'affectation de cette somme.

- 2) Pouvez-vous nous parler des conseils de proximité du CRD de Laval Agglo ?  
Conservatoire à Rayonnement Départemental

**Réponse :**

**Monsieur le Maire** : En fait je me permets de vous corriger en fait ce n'est pas le Conseil mais la commission vous allez me dire que je pinaille.

**Monsieur Morvan** : J'accepte cette correction

**Monsieur le Maire** : vous voulez savoir quoi exactement à quoi ça sert

**Monsieur Morvan** : En fait, à quoi ça sert ce que c'est, ect. Qui participe ?

**Monsieur le Maire** : Les communes comme vous l'avez très bien dit ceux sont les pôles : Changé, St-Germain le Fouilloux et Saint-Jean-sur-Mayenne. Les missions principales : il y a 3 piliers sur le CRD : s'approprier des connaissances, mettre en pratique des connaissances acquises, rencontrer des artistes. Donc on se rencontre dans les communes à tour de rôle ; la prochaine aura lieu à Saint-Jean-sur-Mayenne au mois de juin.

**Monsieur Morvan** : quand vous : Dites "on"

**Monsieur le Maire** : des élus, des représentants du pôle

**Monsieur Morvan**: des élus de Saint-Jean?

**Monsieur le Maire** : Oui, si on accueille à Saint-Jean Il y aura des élus de Saint-Jean. Alors Monsieur Morvan, votre question insidieuse, mais vous les poser toutes de cette façon, c'est de dire : Olivier Barré et Dominique Sauzeau n'étaient pas présents à la dernière rencontre du CRD à Saint-Germain-le-Fouilloux C'est ça que vous voulez dire ?

**Monsieur Morvan** : Non

**Monsieur le Maire** : Au lieu de poser des questions toujours de la même façon pour nous mettre en défaut parce qu'on n'a pas assisté à cette réunion-là. Vous posez des questions en me disant vous voulez me parlez du CRD.

**Monsieur Morvan** : Oui je vais vous expliquer pourquoi, parce que la commission de proximité, on n'en avait pas entendu parler jusqu'à cette semaine, jusqu'à ce qu'on se fasse entendre dire : c'est quand même dommage...

**Monsieur le Maire** : Vous avez des bons amis à saint-Germain-le-Fouilloux qui vous donne des renseignements.

**Monsieur Morvan** : Vous vous trompez totalement. Ce n'est pas de Saint Germain le Fouilloux qui nous ont dit : pourquoi à Saint-Jean, on n'est jamais présent aux commissions ?

**Monsieur le Maire** : c'est faux, Monsieur Morvan, on était présent à une commission. On a proposé des choses : de faire un atelier de musique dans l'espace de la cour de l'école Élise Freinet, alors ne raconter pas n'importe quoi. Les élus sont jamais présents, arrêtez !

**Monsieur Morvan** : C'est ce qu'on m'a retranscrit. Je crois la personne qui me l'a retranscrit

**Monsieur le Maire** : Mais vous avez déjà des gens très intelligents qui vous raconte n'importe quoi.

**Monsieur Morvan** : Ce n'est pas une question d'intelligence Monsieur le Maire. Ce que je regrette, si on était absent à cette commission, pourquoi ne pas en avoir parlé dans cette assemblée J'en avais jamais pas entendu parler. Je ne savais même pas qu'elle existait, on était à même de pouvoir vous représenter. On est capable de représenter la commune comme vous.

**Monsieur le Maire** : vous savez le nombre de commission qui existent ? On va lancer bientôt un CODEV

**Monsieur Morvan**: On est 19 autour de la table, vous pouvez aussi déléguer. Il y a d'autres personnes qui sont en capacité d'y aller.

**Monsieur le Maire**: vous avez votre réponse. Question suivante

**Monsieur Morvan** : je peux rajouter à messieurs et dames les conseillers et conseillères. C'est 44 élèves qui sont au CRD -20 au pôle de Changé, 12 au pôle de Louverné et 12 au pôle de Laval. C'est une intervention en milieu scolaire. C'est une scène ouverte qui sera proposé le samedi 4 juin à Saint-Jean. Donc ça, c'est des informations qu'on a peut-être le droit d'avoir au conseil municipal. Et quand vous n'êtes pas en capacité de représenter la commune, ce qui peut s'entendre, demandez, on peut déléguer voilà. Donc non, ma question n'était pas insidieuse, ma question était simplement, de savoir qui était au courant que ça existait autour de cette table. Nous, tous les quatre on ne l'était pas on trouve ça très dommage.

**Monsieur le Maire** : Désormais je vous donne toutes les commissions qui existent à Laval aggro et auxquelles je vais vous inviter à participer. Pas de problème il y a un CODEM qui est prévu. J'ai déjà des noms de gens très intelligents sur la commune qui pourront participer à ce CODEM. Je vais en faire part à Laval aggro très rapidement.

**Monsieur Morvan** : Ce qu'on vous dit, c'est que vous pouvez en faire part et quand vous êtes absent On peut représenter la commune comme tout le monde.

**Monsieur le Maire** : Non mais là ce ne sont pas des élus, ce sera des Saint-Jeanneais

\*\*\*

### **Questions de Monsieur MORIN :**

Dans le cadre du développement à venir de la liaison douce Saint Germain le Fouilloux / Saint Jean sur Mayenne il apparait que notre commune doit acquérir quelques terrains privés. Il semblerait qu'à ce jour

cette démarche n'ait pas été engagée en dépit des demandes récurrentes de la commune de Saint Germain le Fouilloux. Pouvez-vous nous préciser quels sont les éléments « bloquants » cette démarche ?

**Réponse :**

**Monsieur Morin :** Il nous arrive de discuter avec des gens et des voisins. Et lors de discussions Il remonte un certain nombre de choses et il s'avère que, il semblerait,

**Monsieur le Maire :** Ah il semblerait Je note le conditionnel allez-y Monsieur Morin:

**Monsieur Morin :** Maintenant c'est une question orale, je ne suis pas censée lire spécifiquement ce que je vous ai envoyé, sinon ce serait une question écrite que je vous aurais adressée 48 heures avant le conseil municipal selon le règlement intérieur que vous nous avez fait voter. Ma question elle est simple elle n'est pas insidieuse elle sous-entend rien du tout ...

**Monsieur le Maire :** J'espère qu'on parle du même endroit, comme vous ne m'avez pas donné les éléments de savoir où c'est exactement. J'imagine que c'est l'endroit qui se situe juste après en face de chez Monsieur Chemin, dont on a déjà parlé une réunion passée qui est à l'ânerie, j'imagine que c'est sur le talus en face, parce que quand vous parlez d'acquisition, il n'y a aucune acquisition à faire.

**Monsieur Morin :** On ne va pas se mentir, aujourd'hui vous allez me dire que le maire de St-Germain le Fouilloux ne vous a jamais appelé concernant le terrain d'acquisition

**Madame Robin :** Non ne dites pas ça

**Monsieur le Maire :** non ne dites pas que c'est de l'acquisition, c'est pour ça dans vos propos vous vous méprenez, c'est du bornage.

**Monsieur Morin :** Bornage qui nécessite l'intervention de la commune de Saint-Jean-sur-Mayenne.

**Monsieur le Maire :** Oui tout à fait qui nécessite un géomètre, qui nécessite de savoir exactement où on met les bornes. Qui nécessite de savoir exactement où on met les bornes et puisque vous voulez tout savoir, c'est que le propriétaire de cette partie-là qui doit nous échanger le terrain et pas l'acquérir. Ça ne coûtera rien à la commune sauf le bornage.

**Monsieur Morin :** Vous jouez sur les mots

**Monsieur le Maire :** Monsieur Morin quand vous dites acquisition, ça veut dire qu'on met des bâtons dans les roues parce qu'on ne veut pas payer alors que là. C'est ça que ça veut dire c'est un échange.

**Monsieur Morin :** Un échange c'est bien que la commune devient propriétaire d'une terre.

**Monsieur le Maire :** Que le monsieur en question prend un morceau de la commune de Saint-Jean.

**Monsieur Morin :** Donc ma question est toujours pertinente de dire qu'est-ce qui bloque à la date d'aujourd'hui ?

**Monsieur le Maire :** On va y arriver, il y a pas de souci sauf que le monsieur il est venu à la mairie de Saint-Jean sur Mayenne il y a 15 jours moi je veux bien qu'on me dise que je vais passer vite c'est tout le temps comme ça. Ce monsieur là et il a dit : ah oui mince je ne suis pas vraiment propriétaire, c'est l'indivision de l'ancien propriétaire, ce n'est pas toujours aussi simple.

**Monsieur Morin :** Je vous pose la question

**Monsieur le Maire :** Moi je vous réponds que ce n'est pas si simple, que des points bloquants que ce n'est pas forcément Olivier Barré Maire de Saint-Jean qui veut pas appeler le géomètre.

**Monsieur Morin :** Est-ce que c'est ce qui est marqué dans la question Monsieur le Maire est-ce que je vous mets en cause personnellement ?

**Monsieur le Maire :** Oui, quand vous parlez des points bloquants.

**Monsieur Morin :** Je fais partie d'une commission qui se réunit, on se réunit quasiment pas et je fais partie d'une commission qui devrait connaître qui devrait être informée de ça. Je ne le suis pas, j'apprends les choses par des personnes qui font pas partie de ce conseil municipal je suis désolé, vous-vous voulez bien vous placez très très haut au-dessus de la mêlée ; moi, On m'interpelle en disant : « toi tu fais partie du conseil, tu peux me dire » Je dis : »j'en sais rien je ne suis même pas au courant ». Donc ça justifie le fait de vous poser des questions mais ça ne vous met pas personnellement en cause monsieur le Maire

**Monsieur le Maire :** C'est dommage

**Monsieur Morin :** C'est vous qui vous mettez en position de victime systématique, ce qui est bien pratique moi je vous le reconnais. Je vous demandais juste qu'est-ce qui pose problème ?

**Monsieur le Maire** : Je vous ai répondu.

**Monsieur Morin** : Pour pouvoir répondre à quelqu'un qui n'a pas sa réponse

**Monsieur le Maire** : Quelqu'un qui n'a pas sa réponse, déjà, ce serait bien que le maire de Saint Germain avec qui je suis en contact, c'est lui qui me pose directement les questions au lieu de passer par quelqu'un qui ne sait pas.

**Monsieur Morin** : Je dis que ce n'est pas le maire de Saint Germain le Fouilloux qui m'a posé la question

**Monsieur le Maire** : Moi je vous dis ce monsieur là où cette dame-là s'adresserait à Marcel Blanchet, il saurait quelle est la problématique. Moi, au contraire je veux que ce chemin, il se fasse autant que vous. Je marche moins que vous certainement, mais il y a des points, qui sont en effet, vous l'avez écrit « bloquants » mais ce n'est pas forcément le point bloquant comme vous pouvez ou alors je l'ai sous-entendu dans la question donc je me trompe.

**Monsieur Morin** : Pouvez-vous nous préciser quels sont les éléments bloquants dans cette démarche je ne vois pas quels sous-entendu il peut y avoir là-dessous. C'est vous qui les créez les sous-entendus parce que ça vous arrange bien.

**Monsieur le Maire** : Mais non j'espère que ça va se régler très prochainement. On va se rendre avec Thierry sur place le propriétaire. Le problème, il faut qu'il soit vraiment propriétaire. J'espère que ça va se régler et qu'on définit les endroits exacts parce que lui au début, il devait nous laisser 5 m + 3 m. Ce n'est pas encore tout à fait figé. Et ça, il faut qu'on le fasse avec un géomètre qui vient sur place, qu'on décide à 3. Marcel Blanchet, dans l'histoire, il est gentil d'ailleurs, il veut bien faire l'entretien du talus. Il l'a proposé, nous on aurait juste la partie administrative, le bornage, mais le point bloquant, c'est cela. Ce n'est pas une volonté de ma part.

**Monsieur Morin** : Le point bloquant c'est cela. Je suis content, vous avez répondu à ma question.

**Monsieur Gobbe** : Le tracé on l'a déjà défini et envoyé à Marcel Blanchet

**Monsieur le Maire** : Oui, il est d'accord sauf quand le monsieur, Monsieur Romagné, il est venu à la mairie Il a dit : là sur le cadastre ça matchait plus comme c'était au départ. Moi, je ne veux pas qu'on fasse venir le géomètre et qu'on mette en place des bornes et puis qu'après on se rende compte que ce n'est pas le bon truc. Il veut récupérer un bout de chemin, nous la commune, ça ne nous dérange pas, je pense que pour rentrer dans un champ c'est vraiment un échange il y a pas d'ambiguïté là-dessus.

**Monsieur le Maire** : Est-ce vous avez d'autres questions ?

**Monsieur Morin** question/

Je vais juste m'en permettre, une, si vous l'autorisez. Même si je l'ai pas envoyée, mais simplement pour un point de vue purement d'organisation puisque Monsieur le Premier ministre s'est exprimé à 13h aujourd'hui donc le délai était trop court. Il semblerait qu'un certain nombre de mesures sanitaires vont être levées de façon importante le 14 mars. Est-ce que l'on peut envisager de retrouver un fonctionnement plus normal du conseil municipal suite à ces mesures

**Monsieur le Maire** : Oui-Oui tout à fait

**Monsieur Morin** : Je ne parle pas du masque parce que ça sera.

**Monsieur le Maire** : Qu'on se retrouve dans la salle du conseil pour faire nos réunions de conseils Municipal.

**Monsieur Morin** : D'accord Parce que la dernière fois pour être ici on avait pris une délibération, est-ce que l'on peut y retourner sans ? Je ne souhaite pas délibérer à tout prix. On est bien d'accord.

**Monsieur le Maire** : Par principe, même si elle n'est pas inscrite à l'ordre du jour on pourrait prendre une délibération en disant que : si les conditions le permettent nous retournons dans la salle du conseil municipal lors des prochaines réunions.

**Madame Robin** : Si tout le monde en est d'accord.

**Monsieur le Maire** : Vu qu'on est tous là, vous avez raison.

**Monsieur Morin** : C'est en découvrant les mesures sanitaires.

**Monsieur le Maire** : On vous propose la rédaction on vous enverra ce que je viens de dire que au vu des récentes déclarations et de l'amélioration des conditions sanitaires, nous proposons de retrouver la salle du conseil municipal comme organe du conseil municipal pour les prochaines réunions Ça vous va comme rédaction est-ce qu'il y a des gens qui seraient contre ?

Jean-Fabien Chesnel, est-ce qu'il y a des gens qui s'abstiennent ? C'est adopté

Merci est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

**Monsieur Bouvier** : Je voulais juste dire quelque chose de façon plus légère, en faire part à l'ensemble de l'assemblée, de la commission restauration, qu'on a tenu mardi passé le 22 février en présence de parents, d'un enfant puisque malheureusement l'autre enfant de l'école privée, il y a eu un problème d'agenda. Il n'a pas pu être là. J'ai trouvé la réunion positive avec des échanges plutôt intéressants avec une intervention bien préparée par l'enfant mais qui était porte-parole de ses camarades. J'ai trouvé ça moi, intéressant. Je voulais en faire part, il faut dire des points sur des notes positives aussi et apaisées si d'autres participants ont des choses à dire là-dessus. J'ai trouvé ça plutôt intéressant, à refaire à poursuivre.

**Monsieur Sauzeau** : On en fera une fin juin

**Monsieur Morvan** : Moi aussi je partage ton point de vu, est-ce qu'il y a compte-rendu qui est prévu pour diffuser aux autres membres qui n'était pas nécessairement présent et qui peuvent être intéressés, étant au conseil municipal ?

**Monsieur Sauzeau**: oui ça pourrait

**Monsieur Morvan** : ça laisse une trace pour la prochaine réunion

**Monsieur Brunet** : Ils ont gagné des frites.

**Madame Rousseau** : C'était quoi les sujets abordés ?

**Monsieur Brunet** : Principalement l'enfant, il avait fait les plus les moins, points positifs et points négatifs sur la restauration en tant que tel Positif-négatif sur la cantine, l'organisation et puis la récréation après le repas ce qu'ils aimeraient en amélioration avec leur mots d'enfant. Les gens Convivio ont pu leur répondre aussi.

**Monsieur Sauzeau** : Il y a eu un bel échange

**Madame Rousseau** : c'était quoi les points négatifs ?

**Monsieur Sauzeau** : la salle bruyante, les plats quelquefois froids. On a eu des explications par David et aussi quelquefois le ressenti était que le mercredi le repas était meilleur que les autres jours ? Après des frites plus souvent

**Monsieur le Maire** : Et cela, ils ont eu.

**Monsieur Brunet** : Les enfants, ils ont trouvés qu'il y avait aussi des problèmes plus liés au Covid. Les choses mises en place, les enfants se plaignaient d'avoir froid après le repas mais David expliquait que les enfants ne pouvaient pas réintégrer le restaurant après le repas à cause du Covid, pour éviter le brassage.

**Madame Rousseau** : Ils ne se sont pas plaints du temps, temps assis pour manger, **Monsieur Brunet** Trop rapide, je crois que si mais comme David expliquait, ils ne peuvent pas mélanger les écoles vraiment que ça aille assez vite Après David expliquait qu'il y a des enfants qui ne se plaignent de ne pas avoir assez de temps pour manger Mais il disait ils mettent beaucoup de temps entre le moment où ils s'assoient et ils se mettent à manger Ils parlent beaucoup trop

**Madame Rousseau** : Ce sont des enfants

**Monsieur Brunet** : Il y a certains enfants qui ont du mal à se mettre à manger, le reste arrivait et du coup ils disent "je n'ai pas le temps"

**Monsieur Sauzeau** : Du coup, du fait le plat est froid

**Monsieur Bouvier** : Moi, personnellement, je n'ai pas soupçonné l'impact Covid qu'il avait autant de contraintes sur les enfants lors des repas, parce qu'effectivement il y a des contraintes à gérer des contraintes sanitaires Et oui, c'est perturbant

**Madame Boulain** : Tout est très minuté, chronométré.

**Monsieur Bouvier** : Si les mesures, si la situation continue à s'améliorer que les mesures continuent à aller dans ce sens-là, on peut espérer un fonctionnement un retour à la normale et de meilleures conditions.

**Monsieur Brunet** : Avant le Covid, il avait mis en place le système des métiers à table, ça avait permis qu'il y ait moins de bruit moins de gâchis.

**Madame Rousseau** : il y avait l'histoire des feux aussi

**Monsieur Brunet** : Le feu il disait qu'il ne le mettait plus

**Madame Boulain** : c'est une question de décibels

**Monsieur Brunet** : Mais si on tape dans les mains l'alarme se mettait en route. C'était ingérable et l'histoire des métiers plaisait bien.

**Monsieur Sauzeau** : L'idée future au niveau de la cantine, c'est de proposer un self pas pour les petits, un self à partir du CP jusqu'au CM.

**Monsieur le Maire** : Ce sera proposé au budget 2022

**Madame Rousseau** : Échange à refaire

**Monsieur le Maire** : Il n'y a plus d'autres remarques ?

Rendez-vous le 31 mars pour le vote du budget notamment

---

Séance levée à: 21h20

En mairie, le 22/03/2022

La secrétaire de séance  
Madame ROBIN Elisabeth